

Arrêté DAJIM n° 86 /2023

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

VU l'arrêté DAJIM n°79-2023 du 17 octobre 2023 portant organisation des élections aux Conseils centraux d'Université Côte d'Azur,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté DAJIM n°79-2023 susvisé est modifié de la manière suivante :

- A l'article 2, « vendredi 1^{er} décembre » est remplacé par « **jeudi 30 novembre** »
- Au dernier alinéa de l'article 4, « conformément aux articles D. 719-7 à D.719-17 du Code de l'éducation » est remplacé par « **conformément aux articles D. 719-7 à D.719-16 du Code de l'éducation** »
- A l'article 8, « Dès le 24 novembre 2024 » est remplacé par « **Dès le 24 novembre 2023** ».

ARTICLE 2 :

L'Annexe 6 « calendrier électoral » est remplacée par l'**Annexe 6 « calendrier électoral modificatif »** figurant en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, et affiché sur les lieux habituels, publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur.

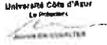
ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services d'Université Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 21.11.2023

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Jeanick BRISSWALTER

 Université Côte d'Azur Le Président Jeanick BRISSWALTER		Signé électroniquement par Jeanick BRISSWALTER Le 21/11/2023
--	--	--

COPIES :

- M. le Recteur de région académique, Chancelier des Universités
- M. le Président de la CCOE
- Mmes et MM. les Directeur.rice.s des établissements-composantes (OCA, Villa Arson, IFMK, ERACM)
- Mmes et MM. les Directeur.rice.s des EPST (CNRS, INRIA, INRAE, INSERM, IRD)
- Mmes et MM. les Directeur.rice.s des établissements associés (SKEMA, CRR, PNSD, ESRA, Besign, CAL)
- M. Directeur Général des Services
- Mme la Directrice générale des services adjointe Ressources humaines et Modernisation
- Mmes et MM. Les directeurs d'Ecoles universitaires de recherche
- Mmes et MM les Directeurs d'UFR, Ecoles et Instituts
- Mmes et MM. les Directeurs Administratifs de composantes et/ou de campus
- Mmes et MM. les Directeurs des Services Centraux
- Mmes et MM. les Directeurs des Services Communs

ANNEXE

Annexe 6 – Calendrier électoral modificatif

Annexe 6 CALENDRIER ELECTORAL modificatif

Date limite d'affichage physique des listes électorales (20 jours au moins avant le scrutin)	Mercredi 15 novembre
Dépôt des candidatures (date limite – au maximum 15 jours francs et 5 jours francs minimum avant la tenue du scrutin)	Lundi 20 novembre
Date limite d'envoi des professions de foi pour diffusion électronique	Lundi 20 novembre
Validation des candidatures par le CEC	Jeudi 23 novembre
Nouvelles soumissions des candidatures au CEC	Vendredi 24 novembre
Affichage et mise en ligne sur le site Web des listes de candidatures et des professions de foi	Vendredi 24 novembre
Date limite d'inscription des électeurs soumis à demande préalable (5 jours francs avant le scrutin)	Jeudi 30 novembre
DATE D'OUVERTURE DU SCRUTIN	Mercredi 6 décembre 2023 à 9h
DATE DE CLOTURE DU SCRUTIN	Jeudi 7 décembre 2023 17h
Dépouillement	Jeudi 7 décembre 17H
Proclamation et affichage des résultats - mise en ligne sur le site Web (dans les 3 jours – D719-37 C.edu)	Lundi 10 décembre 2023